

Maltraitance

La maltraitance est un terme générique qui désigne tout acte délibéré ou toute omission qui cause un préjudice ou est susceptible d'en causer un. Cela inclut:

- les actions qui causent un préjudice;
- les actions qui n'ont pas causé de préjudice, mais qui auraient pu en causer un;
- les inactions qui causent un préjudice;
- les inactions qui n'ont pas causé de préjudice, mais qui auraient pu en causer un.

La maltraitance peut être intentionnelle ou non et est déterminée par le comportement d'un point de vue objectif, et non sur le fait que ce comportement entraîne ou non un préjudice.

Maltraitance psychologique – Tout comportement délibéré susceptible de nuire au bien-être psychologique d'une personne. Par exemple, attaque verbale envers quelqu'un, dommage aux effets personnels de quelqu'un, et abandon d'un athlète comme punition pour un piètre rendement.

Maltraitance physique – Tout comportement délibéré, avec ou sans contact physique, susceptible de nuire au bien-être physique ou psychologique d'une personne. Par exemple, coup porté délibérément à quelqu'un, privation du repos ou de soins médicaux adéquats, et usage punitif de l'exercice.

Négligence – Tout manquement à l'obligation de fournir des soins ou une attention adaptés selon les besoins d'un participant. Par exemple, omission de prendre en compte la blessure d'un athlète, supervision insuffisante et défaut d'assurer une hydratation adéquate.

Maltraitance sexuelle – Tout acte, qu'il soit physique ou psychologique, que quelqu'un commet, menace de commettre ou tente de commettre et qui pourrait être préjudiciable à l'intégrité sexuelle d'une personne. Par exemple, tout contact sexuel non consenti, blagues ou remarques sexuelles non désirées, et envoi d'images ou de messages explicites.

Conditionnement – Comportement visant soit à faciliter la maltraitance sexuelle, soit à réduire le risque que cette maltraitance soit signalée. Par exemple, création d'occasions d'isolement avec une personne mineure, et transgression des limites entre un comportement approprié et inapproprié (p. ex. attouchement « accidentel »).

Transgressions des limites – Actions ou communications inappropriées qui dépassent les limites raisonnables ou qui ne correspondent pas au rôle ou aux responsabilités d'un participant. Par exemple, envoi de textos privés à une personne mineure, transmission de photos personnelles inappropriées et organisation de situations de co-utilisation inappropriée des vestiaires

Discrimination – Comportements ou pratiques qui contribuent à un traitement inéquitable ou inapproprié envers une personne ou une classe d'individus en raison de caractéristiques telles que la race, l'origine nationale, la religion, l'âge, le sexe, l'identité de genre ou le handicap. Par exemple, privation de l'accès à des occasions, communication de messages préjudiciables et perpétuation d'attitudes racistes ou homophobes.

Exposition d'un participant à un risque de maltraitance – Exposition d'une personne à des situations qui la rendent vulnérable à la maltraitance. Par exemple, hébergement d'un athlète et d'un entraîneur dans une même chambre d'hôtel et embauche consciente de quelqu'un ayant des antécédents de maltraitance envers d'autres personnes.

Aide et encouragement – Toute action visant à aider ou à encourager quelqu'un à commettre de la maltraitance. Par exemple, permission accordée sciemment à toute personne suspendue, ou autrement exclue, de participer aux activités d'un organisme sportif.

Défaut de signalement – Non-signalement, par un adulte, de cas de maltraitance connus ou dont il aurait dû avoir connaissance.

Signalement intentionnel d'une fausse allégation – Signalement volontaire, ou incitation au signalement, d'une allégation de maltraitance qui n'a pas eu lieu.

Interférence dans un processus ou manipulation de celui-ci – Interférence directe ou indirecte dans une enquête ou un examen disciplinaire, ou manipulation de ceux-ci. Par exemple, destruction ou dissimulation de renseignements et entrave à la participation d'une personne à un processus d'enquête.

Représailles – Prise de mesures défavorables à l'égard d'une personne pour avoir signalé un cas présumé de maltraitance ou pour avoir participé à un processus d'application. Par exemple, menaces, intimidation ou tout comportement qui découragerait quelqu'un de participer à un processus d'application. Les représailles sont interdites même après que ces processus prennent fin.